## **Couverture catastrophes naturelles**

Europ Assistance est toujours prêt à vous aider à trouver un logement pour vous et votre famille et pour vous aider à régler votre retour en Belgique.

## Quand une catastrophe naturelle se produit nous prenons en charge:

- la prolongation des frais de séjour si vous ne savez pas revenir de vacances à la date prévue.
- les frais de logement, déjeuner et transport de/vers l'aéroport ou gare jusqu'à 150€/jour pour le premier bénéficiaire assuré, 50 €/jour pour les autres bénéficiaires assurés, avec un maximum de 5 jours par événement couvert.

La couverture catastrophe naturelle est la solution idéale pour faire face à ce genre de problème lorsque vous êtes en vacances.

Partez en vacances sans devoir vous soucier des intempéries ou des catastrophes naturelles inattendues

Un volcan entre en éruption, de fortes rafales de vents, des pluies diluviennes, des inondations, des rivières qui débordent, un ouragan ...



Vous pouvez opter pour une formule annuelle ou temporaire, en fonction de votre contrat d'assistance.

**Tarif Annuel:** 8 € / Contrat d'assistance 'individuel'

10 € / Contrat d'assistance 'couple' 12 € / Contrat d'assistance 'famille'

**Tarif Temporaire:** 4 € / personne / voyage

## Comment souscrire l'option catastrophe naturelle liée à votre contrat d'assistance?

Contactez votre intermédiaire en assurances

Via notre site: www.europ-assistance.be

Contactez Europ Assistance au 02/533.75.75



Europ Assistance (Belgium) S.A. agréée par la CBFA sous les numéros 1401 et 47696.

E.R.: I. Cornette - Europ Assistance (Belgium) S.A. Bld. Du Triomphe 172 à 1160 Bruxelles

